



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Electronic Information Technology Professional Srv
Div/Div des srv professionnels en technologie de
l'information électronique
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Portage III 0A1 - 1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet SBIPS (Solutions Based Informatics)	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN537-05IT01/M	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EN537-05IT01	Date 2019-08-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EI-002-34596	
File No. - N° de dossier 002ei.EN537-05IT01	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2100-01-29	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: John Headon	Buyer Id - Id de l'acheteur 002ei
Telephone No. - N° de téléphone (613) 854-5673 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: As defined in resulting contracts	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION #001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

Cette modification vise à mettre à jour le processus d'appel d'offres en raison de l'augmentation de la délégation des pouvoirs en matière de services professionnels.

SUPPRIMER: Partie 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX dans sa totalité

REEMPLACER par le texte suivant :

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.2.3 Palier 1 : Exigences à partir du seuil de l'ALENA jusqu'à 3,75M\$ inclusivement.
- 1.2.4 Palier 2 : Besoins supérieurs à 3,75M\$. TPSGC et tout autre ministère qui peut être investi de cette délégation

SUPPRIMER: Partie 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX dans sa totalité

REEMPLACER par le texte suivant :

6. 19 Processus de demande de soumissions

Des demandes de soumissions seront émises aux fournisseurs auxquels un AMA a été émis, pour des besoins spécifiques dans le cadre de l'AMA.

La demande de soumissions sera affichée dans le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAOG) (ou selon le cas, par le truchement de l'outil électronique d'achat du gouvernement du Canada, accessible sur le Web) ou sera envoyée directement par courriel au fournisseur, selon la méthode de sélection retenue.

Le Canada peut regrouper les besoins de divers clients et attribuer des contrats de façon périodique dans le but d'obtenir les meilleurs prix possible.

6.19.1 Désignation des autorités contractantes

Un client qui a l'autorisation légale de passer des marchés peut choisir d'émettre des commandes dans le cadre du présent AMA conformément aux limites des commandes du palier 1 décrites ci-après. Tous les contrats de palier 2 et ceux des clients n'ayant pas l'autorisation légale de passer des contrats de palier 1 seront gérés par SPAC ou par tout autre ministère qui peut être investi de cette délégation. Le fournisseur consent à n'accepter que les contrats individuels proposés par un représentant autorisé du Canada dans le cadre du présent AMA et qui respectent les limites applicables de l'autorité contractante.

Palier 1 : Client

Palier 2 : SPAC ou par tout autre ministère qui peut être investi de cette délégation

6.19.2 Limites des besoins de palier 1

Les clients peuvent attribuer des contrats à des fournisseurs qualifiés dans le(s) volet(s), la région et la région métropolitaine applicables qui répondent le mieux à tous les besoins particuliers décrits dans la demande de soumissions, conformément à ce qui suit :

(i) Besoin dont la valeur est inférieur à 40 000 \$ (TPS et TVH comprises) :

Les clients peuvent passer un contrat avec un fournisseur admissible en se conformant au *Règlement concernant les marchés de l'État*.

(ii) Besoin dont la valeur est égal ou inférieure aux seuils prévus dans l'ALÉNA (TPS et TVH comprises) :

Les clients peuvent également passer des contrats avec des fournisseurs pré-qualifiés qui répondent aux besoins particuliers énoncés dans une demande de soumissions à condition d'inviter au moins deux fournisseurs à déposer une soumission par courriel auprès du client (utilisateur désigné) selon une des modalités suivantes :

- a) en sélectionnant le nom de deux fournisseurs dans le module « clients » du SSPC;
- b) en sélectionnant le nom d'un fournisseur dans le module « clients » du SSPC et en laissant la sélection du second être faite au hasard par le module « clients » du SSPC;
- c) en ne sélectionnant aucun nom de fournisseur et en laissant le module « clients » du SSPC sélectionner deux noms au hasard.

(iii) Besoin dont la valeur est supérieure aux seuils prévus dans l'ALÉNA (TPS et TVH comprises) :

Les clients publieront un avis de projet de marché (APM) dans le SEAOG dans les deux langues officielles.

Les clients peuvent passer des contrats avec un fournisseur qui répond aux besoins particuliers énoncés dans une demande de soumission à condition d'inviter au moins 15 fournisseurs à déposer une soumission par courriel auprès du client selon l'une des modalités suivantes :

- a) en sélectionnant le nom de 10 fournisseurs dans le module « clients » du SSPC et en laissant la sélection des 5 autres être faite au hasard par le module « clients » du SSPC;
- b) en sélectionnant plus de 10 fournisseurs dans le module « clients » du SSPC, auquel cas 5 autres fournisseurs seront sélectionnés au hasard par le module « clients » du SSPC;
- c) en sélectionnant moins de 10 fournisseurs dans le module « clients » du SSPC, auquel cas la sélection faite au hasard par le module « clients » du SSPC sera d'un nombre tel que le total des noms sélectionnés sera de 15.
- d) Si le nombre de fournisseurs admissibles est inférieur à quinze, tous les fournisseurs seront automatiquement sélectionnés.

(iv) Invitations à soumissionner sans plafond du nombre de soumissionnaires :

Une fois choisi le nombre minimum de fournisseurs selon les critères (ii) ou (iii) ci-dessus, le client peut, à tout moment durant le processus d'approvisionnement, choisir d'inviter d'autres fournisseurs en utilisant le module « clients » du SSPC.

Pour les contrats de palier 1, il n'y a pas de plafond au nombre de fournisseurs qui peuvent être invités à soumissionner; toutefois, aucun fournisseur ne peut déposer une soumission s'il n'a pas été invité à soumissionner. Cependant, si un titulaire d'un AMA non invité à soumissionner souhaite l'être, il peut, au plus tard cinq jours avant la date de clôture de la soumission publiée, communiquer avec l'autorité contractante pour demander une invitation. La décision d'inviter d'autres titulaires d'un AMA est à la seule discrétion de l'autorité contractante.

En aucun cas une telle invitation ne peut obliger le Canada à reporter la date de clôture de la demande de soumission. Lorsque des invitations supplémentaires sont transmises durant le processus d'invitation à soumissionner, elles pourront ne pas être prises en compte dans une modification à l'invitation de soumissionner.

(v) Période minimale pour déposer une soumission :

Pour chaque demande de soumissions de palier 1 émise, on accordera aux fournisseurs un nombre minimal de jours pour présenter leur soumission, délai qui pourra être augmenté selon la complexité du besoin :

- a) Exigences inférieures ou égales au seuil de l'ALENA = cinq jours civils ; et
- b) Exigences supérieures au seuil de l'ALENA jusqu'à concurrence de 3,75 M\$ = quinze jours civils.

6.19.3 Besoins de palier 2

Les besoins du palier 2 seront gérés par un représentant en matière d'approvisionnement de SPAC, au nom du client, ou par tout autre ministère qui peut être investi de cette délégation en son propre nom, selon les modalités suivantes :

- (i) **Invitation des fournisseurs du palier 2** : Le Canada invitera, par le truchement du SEAOG, tous les fournisseurs qualifiés du palier 2 à répondre à une invitation à soumissionner. Il incombe à tous les fournisseurs du palier 2 de vérifier de façon continue dans le SEAOG les divers besoins du palier 2 disponibles.
- (ii) **Délai minimal pour soumettre une proposition** : Au minimum, chaque invitation à soumissionner du palier 2 donnera aux fournisseurs qualifiés vingt (20) jours civils pour déposer leur proposition, et cette période peut être prolongée selon la complexité des besoins formulés.

Palier 1 : Client

Palier 2 : SPAC ou par tout autre ministère qui peut être investi de cette délégation

Note : Veuillez prendre note que les agents de contrats qui octroient et signent des marchés pour ces montants doivent détenir l'autorité contractuelle appropriée pour ces montants. Comme toujours, ces montants comprennent toutes les taxes applicables, les frais de déplacement/de subsistance et les modifications.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES